

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 1^{er} Août 2011

Présents : MM. GRIMALDI Christian – VAQUETTE Jean – VANSCHEEUWYCK Maurice
- DALLARI Jean Louis – Steve KAY – Michel FORTUNE - Daniel HERMET –
Mmes Denise L'HERMITTE – Nathalie SAUTHON – Jacqueline FORMENTI

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline FORMENTI

1°) - Approbation du procès verbal de la séance du 20 juin 2011

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour aucune remarque n'est parvenue.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'APPROUVER le procès verbal de la séance du 20 juin 2011 tel que rédigé à ce jour.

VOTE : UNANIMITE

2°) - Sollicitation du Conseil Général au titre de la Dotation Petite Commune 2011

Mme Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération

Le présent rapport a pour principal objectif de solliciter l'aide du Conseil Général du Var, dans le cadre de la Dotation aux Petites Communes pour l'année 2011.

Dans le cadre des modalités d'aides financières apportées aux Communes, le Conseil Général du Var a souhaité maintenir une intervention renforcée auprès des petites communes. Ainsi la dotation forfaitaire de 30.000 € pour les communes de moins de 1.000 habitants est maintenue.

Monsieur le Maire précise que cette dotation sera incluse dans le financement de la STEP soit 70.000 € plus ces 30.000 € reste à voir ce que la Région et l'Etat donneront ; le calcul est serré il nous faudra mettre 100.000 €

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Var l'attribution de la Dotation aux Petites Communes pour l'année 2011.

VOTE : UNANIMITE

3°) - Opération «Filtration, pompes et mobilier piscine»

Monsieur Maurice VANSCHEEUWYCK donne lecture de la délibération.

Par délibération 2010-25 du 17 mai 2010, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération "Filtration piscine et pompe".

Par délibération 2011-10 du 21 février 2011, le Conseil Municipal modifiait la précédente délibération.

Cette opération consiste au renouvellement du système de filtration avec les pompes de circulation ainsi qu'à l'installation de bancs dans les vestiaires.

Le plan de financement envisageait une participation de l'Etat, la Région et le Département. Le Conseil Régional et l'Etat au titre de la DETR (ex DGE) ne finançant pas l'opération, le Département du Var est prêt à augmenter sa participation.

Notre piscine est mise en service depuis novembre 1978. Elle est quotidiennement utilisée par les établissements scolaires du quart nord ouest du département.

Sa fréquentation et le temps rendent nécessaire le renouvellement d'organe et de mobilier indispensable à son utilisation.

Elle est équipée d'un filtre unique à diatomées. Il est envisagé de le renouveler par un dispositif mettant en œuvre plusieurs filtres à diatomées sécurisant ainsi le système de filtration.

Pour le mobilier, il y a lieu d'équiper les vestiaires et une partie des plages de bancs permettant aux utilisateurs de déposer leurs effets. Les anciens vieillissant ont été retirés.

Le montant estimé des travaux et aménagements actualisé s'élève à 62 900,00 €HT

Département	40 000,00	63.60 %
Autofinancement	22 900,00	36.40 %

Total financement	62 900,00	100 %

L'autofinancement sera partiel couvert par la participation volontaire des communes aux frais de gestion de l'établissement.

Monsieur le Maire indique qu'il veut faire l'historique : Le 27 Octobre, 42 Communes utilisatrices de la Piscine Municipale ont été sollicitées pour qu'elles versent 2.000 € pour les travaux urgents à faire. Aujourd'hui 8 Communes ont répondu favorablement à hauteur de 15.000 €. Nous pensions que les Communes de plus de 2.000 habitants (soit 26) et les 16 autres de moins de 2.000 habitants pouvaient faire l'effort ou tout au moins participer. Cela nous montre à quel niveau se place la solidarité. Nous avons fermé cette Piscine à partir du 1^{er} Juin car nous avons des problèmes d'eau à répétition. De Septembre à Mai nous avons eu deux rapports de la qualité de l'eau qui étaient satisfaisants. Puis, en Mai, nous avons eu une eau verte, nous avons bricolé, la Piscine a été ouverte 15 jours et là nous avons eu des problèmes d'algues sur les joints. Nous avons alors demandé une subvention hors enveloppe mi Juin et nous avons eu une réponse affirmative, par email il y a 10 jours pour un montant de 40.000 €; avec les 15.000 € des Communes cela nous fait 55.000 €. Nous allons pouvoir commencer les travaux.

M. Jean VAQUETTE tient à rappeler que, lors de la création du Haut Var Verdon, le Conseil Général du Var par la voix de son Président a dit que la Piscine n'entrait pas dans la ligne

des subventions. Nous sommes enchantés de voir que cela va se produire car cela a été dit devant entre 50 à 60 Maires présents et cela devient une réalité.

Monsieur le Maire dit qu'en Mai 2009, avec M. BACCI, il était allé au Conseil Général, car il pensait pouvoir obtenir une subvention hors enveloppe. La réunion s'est tenue de 9 h à 12 h. pour enfin s'entendre dire que nous n'aurions pas plus de subvention. Nous ne savons pas si c'est la fermeture de la Piscine qui nous a permis l'octroi de cette subvention supplémentaire. Nous pensons que les joints seront faits d'ici Septembre ; nous attendons les devis pour le filtre, en sachant qu'il y a 15 j à 3 semaines pour la mise en place. Si tout va bien, en Octobre ou Novembre nous pourrions rouvrir. Il faut savoir que nous sommes la plus petite Commune à avoir une Piscine « Caneton » il y en a à Trets, St Tropez (qui, elle, ferme en été).

Mme Denise L'HERMITTE dit que l'équipement a une certaine durée de vie, problèmes de filtre, de joint mais qu'en est-il de la structure ?

M. Jean VAQUETTE dit qu'en 1996/1997 la toiture a été refaite ; elle était sous garantie décennale, mais la Société qui a fait les travaux a mis la clé sous la porte et donc nous n'avons pas pu avoir de recours.

M. Daniel HERMET dit qu'à Draguignan ils ont eu de gros problèmes.

M. le Maire répond qu'ils ont investi 1 million d'euros.

M. Jean VAQUETTE dit qu'en 1981/1982 une jeune fille Allemande blonde s'est baignée et sa chevelure est devenue verte.

M. le Maire dit que Brignoles a prévu de mettre 3 millions d'euros dans la création d'une Piscine. Il ajoute que, concernant le voltaïque, on ne peut pas sur la Piscine car il y a le volume plus le poids.

Mme Denise L'HEMITTE dit qu'il faut penser à la sécurité.

M. le Maire répond qu'il a un rendez vous pour la chaudière et qu'il sait bien que la toiture sera à refaire. Il ajoute que Me VERAN lui a proposé d'entrer dans la Communauté de Communes de Brignoles, car ainsi il pourrait obtenir 300.000 € pour la Piscine. Nous verrons de choisir l'Intercommunalité.

M. Jean VAQUETTE dit qu'il faudra bien regarder que cette intercommunalité en ait la compétence.

Mme Denise L'HEMITTE demande pour le chauffage des vestiaires.

M. le Maire répond que l'on ne peut pas le faire ; on verra si on peut tenir encore un peu.

M. Jean Louis DALLARI dit qu'il faut savoir qu'en natatio, parmi les médailles remportées par la France, 3 médailles d'argent sont revenues à des jeunes de St Maximin qui venaient s'entraîner à Sillans.

M. Jean VAQUETTE dit qu'avec Michel FORTUNE, lors de la dernière réunion du SIVOM, ils ont été interpellés pour savoir si on avait fait la mise en place des créneaux pour toute l'année. Sachant comment nous sommes attachés au Service Public nous tenons à ce que la Piscine soit ouverte et nous ne voulons pas mettre en péril nos finances.

Mme Denise L'HERMITTE demande de voir pour un tarif réduit pour les jeunes Sillanais.

M. Jean VAQUETTE dit qu'il n'est pas d'accord car nous risquons de nous faire épingler par le contrôle de légalité.

M. le Maire répond que s'il faut aller au Tribunal Administratif nous irons, ce ne sera pas ni la première fois ni la dernière.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès :
 - Le Département.

VOTE : UNANIMITE

4°) - Décision Modificative n°2 Budget Communal 2011.

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que le tableau du détail de ces modifications.

Vu la délibération n° portant adoption du budget primitif 2011 communal

Vu la délibération n°2011-30 du 20 juin 2011 portant adoption de la DM n°1 budget communal

Considérant les besoins prévisionnels

La modification peut se résumer ainsi :

- Section fonctionnement
 - o Recettes : 1.300,00 €
 - o Dépenses : 1.300,00 €
- Section investissement
 - o Recettes : 76.760,00 €
 - o Dépenses : 76.760,00 €

VOTE : UNANIMITE

5°) – Subventions aux associations

Mme Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération, et énonce la liste des Associations bénéficiaires.

La présente délibération a pour principal objectif de modifier la page B1.6 du budget primitif afin d'accorder des subventions de fonctionnement à différentes associations et établissements privées.

M. Jean VAQUETTE rappelle que M. le Percepteur peut rejeter un mandat s'il ne possède pas les pièces obligatoires. L'Association doit fournir un certain nombre de pièces à joindre à sa demande notamment le compte de gestion. Si ce n'est M. le Percepteur cela peut être la Chambre Régionale des comptes qui demande à voir.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ARRETER la liste des associations et établissements jointe à la présente
- DIT QUE les crédits nécessaires à l'ordonnancement sont inscrits au budget communal 2011.

VOTE : UNANIMITE

6°) - Prêt relais

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération.

Par délibération n°2011-36 du 20 juin 2011 en date du 20 juin 2011, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la préemption de l'immeuble cadastré section I numéro 60 d'une superficie de 53 m² au prix de vente de 67.500 €
A ce prix il y a lieu d'ajouter 10% de frais d'agence et 10% de frais de notaire, soit 13.500 € supplémentaires. Soit un montant total 81.000 € pour l'acquisition.

Cette acquisition est réalisée afin de créer un logement social.

Monsieur le Maire souhaite financer cette acquisition ainsi que des travaux à chiffrer, par la vente de ruines situées en haut de la grand place.

Un prêt relais permettra de financer l'opération dans l'attente de la réalisation de la vente.

La présente délibération a pour principal objectif d'autoriser monsieur le maire à solliciter des établissements bancaires en vue de réaliser un prêt relais pour le financement de l'acquisition de l'immeuble I60 sis grand place.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2011-36 du 20 juin 2011 portant autorisation de préemption pour l'immeuble cadastré I60 sis grand place.

Vu la délibération 2011-35 du 20 juin 2011 autorisant la vente de l'immeuble cadastré I73 sis grand rue.

Considérant le projet d'aménagement d'un logement social dans l'immeuble I60

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un prêt relais afin de financer l'opération.

M. Jean VAQUETTE indique qu'il sera souhaitable de visiter l'immeuble car, par expérience, il peut dire que nous avons du subir, il y a quelques années, des déboires à cause d'une vente réalisée un peu rapidement. Voir avec le vendeur afin de ne pas avoir de surprise. Faire attention aux frais de notaire, car il a pu se rendre compte de frais excessifs en sollicitant un ami, qui a confirmé : le notaire rappelé a répondu que c'était une erreur de son clerc. Nous devons être vigilants afin de ne pas endetter la Commune pour l'équipe qui prendra la suite.

M. le Maire répond que nous devons visiter demain et nous avons 6 mois pour acquérir, en indiquant des clauses suspensives. Le prêt relais nous permettra d'anticiper la vente de la parcelle en nous laissant une marge de manœuvre. La vente sera pour un montant supérieur à l'indication des Domaines. La Région donnera une subvention de 40 %, le reste sera de l'autofinancement. Il nous faut une quotité pour les travaux d'environ 50.000 ; € la part de l'emprunt pourra être couverte par le loger.

M. Jean VAQUETTE indique que, pour un logement social, en principe le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat subventionnent, quoique pour la « Maison Scuri » l'Etat n'a pas versé les 6.000 € attendus.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les établissements bancaires en vue de réaliser un prêt relais dans les conditions suivantes :
 - Durée du prêt relais : 2 ans
 - Montant : 81.000,00 €
 - Taux : 5% maximum

VOTE : UNANIMITE

7°) - Demande de subvention achat et travaux Grand Place

M. Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération.

La présente délibération a pour principal objectif d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter financièrement le Conseil Général, le Conseil Régional PACA et l'Etat dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble.

Vu la délibération n° 2011-36 du 20 Juin 2011 portant autorisation de préemption pour l'immeuble cadastré I 60 sis Grand Place ;

Vu la délibération n° 2011-44 du 1^{er} Août 2011 portant autorisation d'un prêt relais afin de financer l'opération d'acquisition de l'immeuble I 60 sis Grand Place ;

Considérant que le Conseil Général, le Conseil Régional PACA et l'Etat aident les collectivités locales à l'acquisition d'immeuble.

M. Jean VAQUETTE dit que c'est une opération un peu spéciale et peut-être obtiendrons nous les 6.000 € pour cette fois.

M. le Maire indique qu'avec cette opération nous pourrions dire que nous renouvelons notre parc immobilier comme nous avons renouvelé notre parc autos.

M. Jean Louis DALLARI demande si 81.000 € c'est H.T.

M. le Maire répond que c'est le prix brut.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter financièrement les services du Conseil Général, du Conseil Régional PACA et l'Etat dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble cadastré I 60.

VOTE : UNANIMITE

Fait à Sillans la Cascade
Le 1^{er} Août 2011
La Secrétaire : J. FORMENTI